

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

RECONDUCTION n° 11/2 du PROCÈS-VERBAL n° 00 - A - 442

Concernant : Une gamme de volets tunnel de désenfumage VRFI-DES - 02H00 en position normalement fermé, avec grilles

Demandeur : **ALDES AERAULIQUE**
20, boulevard Joliot Curie
F - 69694 VENISSIEUX CEDEX

Extensions de classement reconduites : Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis du Laboratoire.
Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence portant les numéros suivants sont reconduites :
04/1, 05/2 et 09/3

Durée de validité : Le procès-verbal de référence et les extensions de classement mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au :
16 mai 2016.
Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par le Laboratoire EFECTIS FRANCE.
Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée du procès-verbal de référence.



Fait à Maizières-lès-Metz, le 25 août 2011

Mathieu FENUCCI
Responsable du pôle « Désenfumage Mécanique »